



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_183-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 33

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

| | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Objet : | Agence d'Information sur le Logement (ADIL) Loire- Ha financière de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay | ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_183-DE |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|

Rapporteur : Jérôme BAY

Le Département de la Haute-Loire s'est engagé depuis 2016 dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'Habitat, qu'il a concrétisé avec l'adoption du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) auquel la Communauté d'agglomération a été étroitement associée.

Parallèlement et par délibération du 20 juin 2019, la Communauté d'agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 comprenant 10 actions dont l'une, l'action n°10 – *Renforcer l'information et la communication*, fait référence à la mobilisation d'une ADIL voisine afin d'améliorer la connaissance des élus, particuliers et professionnels sur les questions d'habitat.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a instauré la possibilité de créer des ADIL interdépartementales. Aussi, dans le cadre de la démarche de coopération engagée par le Département de la Haute-Loire avec celui de la Loire, une convention d'entente signée entre les deux départements a inscrit le projet de création d'une ADIL interdépartementale 42-43.

Association loi 1901, l'ADIL a pour mission principale d'informer gratuitement et en toute neutralité le grand public et les professionnels sur le logement dans tous ses aspects, juridiques, fiscaux et financiers. Lieu d'observation privilégié de la demande et des comportements des ménages, elle contribue aussi à l'analyse des besoins, des pratiques et des marchés sur son territoire par un partage des connaissances avec les partenaires. Les ADIL sont régulièrement associées aux réflexions en vue de l'élaboration des politiques locales de l'habitat et les enrichissent.

Le financement de l'ADIL est assuré par l'Etat, Action Logement et la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) complété par au moins 40 % de financements locaux dont les collectivités locales, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les établissements bancaires, les associations d'usagers, les bailleurs sociaux.

L'adhésion d'au moins un EPCI est indispensable pour la délivrance de l'agrément.

Sur la base du budget actuel de l'ADIL de la Loire, la participation des collectivités locales, Département et EPCI, est évaluée à 11 centimes par habitant.

Le besoin d'un lieu d'information sur le logement a régulièrement été mis en exergue dans le cadre des politiques territoriales de l'habitat, menées par l'Agglomération. Le développement d'une ADIL interdépartementale s'appuyant sur les compétences de l'ADIL 42 va pleinement dans le sens voulu par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement, Habitat et Ruralité, Action sociale et Territoriale du 15/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe d'une contribution financière annuelle de la Communauté d'agglomération à hauteur de 11 centimes/habitant en faveur de l'ADIL 42-43,
- APPROUVE le principe d'une contractualisation avec le Département afin d'organiser la cohérence des politiques de l'habitat menées par le Département et la Communauté d'agglomération,
- PRÉCISE que les crédits correspondant à la participation annuelle de la Communauté d'agglomération (11 centimes par habitant) seront inscrits aux budgets annuels,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat et les documents afférents entre le Département, la Communauté d'agglomération et l'ADIL 42-43.

Délibération n°33 du 30 juin 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_183-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022